



Commission des Terrains et Equipements Sportifs

PROCES-VERBAL

Réunion du 17/10/2025

Président de séance : M. Patrick ALEXANDRE

Présents : MM. Olivier FOURRIER, Nuno MIGUEL, Philippe SURMON et Gilles POSTERNAK

Excusé : M. Jacques MENDY

Assiste : M. Hamid BELMAHI

STADE DE LA TOUR AUX PARACHUTES (NNI 751130401)

Le président de la commission apporte les éléments suivants sur cette installation :

Elle a été visitée par la commission régionale des terrains en raison de l'état de la moquette, une décision sera prise lors de la prochaine réunion régionale [mardi 21 octobre]. La commission départementale agira en conséquence.

SITUATION DES CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

Avant de faire un examen des installations parisiennes PATRICK ALEXANDRE rappelle la procédure utilisée par la fédération et la ligue pour le classement ou le renouvellement des éclairages.

Dans stadium, 6 mois avant la date de fin du classement le propriétaire est alerté par courriel à charge pour lui de réclamer une visite et de fournir les documents nécessaires.

Le point sur les différentes installations fait apparaître que depuis janvier 2025, la ville de PARIS n'a pas sollicité de visite pour les installations arrivées à échéance et que les clubs utilisant ces installations n'avaient pas été destinataires de ces informations. D'ailleurs les membres de la commission constatent que les systèmes informatiques de la FFF accessibles aux clubs (FOOTCLUBS) ne permettent pas aux clubs de connaître les dates d'échéance pour les terrains et/ou éclairage. C'est seulement en recherchant dans les PV de la commission fédérale que les clubs peuvent disposer des renseignements leur permettant d'agir.

La commission des terrains et équipements sportifs demande à la COC d'accorder des dérogations jusqu'à juin 2026 concernant les éclairages répertoriés ci-dessous.

Dans un premier temps, une revue de détail est effectuée afin de déterminer les terrains à visiter rapidement soit par les membres de la commission départementale ou par les membres de la commission régionale.

Dans un second temps, les membres de la commission se répartissent les installations à visiter pour l'éclairage :

Stade Alain MIMOUN (NNI-751120501) : commission départementale (renouvellement éclairage)

Stade de la PLAINE (NNI-751150203) : commission régionale (passage en LED, à considérer en travaux)

Stade DIDOT (NNI-751140501) : commission départementale (renouvellement éclairage)

Stade Louis LUMIERE 1 (NNI-751200301) : commission régionale

Stade DALMASSO (NNI-751140401) : commission départementale (renouvellement éclairage)

Stade DEJERINE1 (NNI-751200201) : commission régionale (renouvellement éclairage)

Stade de l'HIPPODROME D'AUTEUIL (NNI-751160301) : commission départementale (renouvellement éclairage)

Stade ELISABETH (NNI-751140101) : commission régionale (passage en LED, à considérer en travaux)

Stade Emile ANTHOINE (NNI-751150101) : commission régionale (classement initial)

Stade LADOUMEGUE 1 (NNI-751190101) : commission départementale (renouvellement éclairage)

Stade LADOUMEGUE 2 (NNI-751190102) : commission régionale

Stade Jules NOEL (NNI-751140301) : commission régionale (passage en LED, à considérer en travaux)

Stade Maryse HILZ 2 (NNI-751200102) : commission régionale

Stade Paul FABER (NNI-751170101) : commission régionale (classement initial, en LED)

Stade Sébastien CHARLETTY 2 (NNI-751130102) : commission régionale (passage en LED, à considérer en travaux)

Stade Louis LUMIERE 1 (NNI-751200301) : commission régionale (classement en LED)

Stade Suzanne LENGLEN 2 (NNI-751150402) : commission départementale (renouvellement éclairage)

Stade Suzanne LENGLEN 3 (NNI-751150403) : commission départementale (renouvellement éclairage)

La commission constate que le passage de nombreux éclairages en LED (investissement effectué par la ville de PARIS) entraîne qu'un grand nombre des contrôles est à effectuer par la commission régionale et qu'un seul contrôleur régional ne semble pas suffisant pour mener rapidement sa mission.

La répartition des 7 installations à visiter est faite de la façon suivante :

Stade Alain MIMOUN : Nuno MIGUEL assisté de Gilles POSTERNAK

Stade DIDOT : Olivier FOURRIER assisté de Philippe SURMON

Stade DALMASSO : Olivier FOURRIER assisté de Nuno MIGUEL

Stade PORTE D'AUTEUIL : Gilles POSTERNAK assisté de Jacques MENDY

Stade FILLETES BIS : Philippe SURMON assisté de Nuno MIGUEL

Stade LADOUMEGUE 1 : Gilles POSTERNAK assisté de Philippe SURMON, Nuno MIGUEL, Olivier FOURRIER

Stade Suzanne LENGLEN 2 et 3 : Jacques MENDY assisté de Olivier FOURRIER

Pour les installations du territoire de la ville de PARIS qui sont utilisées par des clubs affiliés dans d'autres districts, la commission va prendre contact avec la commission homologue (stade Jean Pierre Garchery, stade Léo Lagrange...).

DEMANDE DE LA COMMISSION

La commission demande aux clubs utilisateurs des installations, aux arbitres, aux délégués lorsqu'ils constatent une anomalie de faire un court rapport en direction du district.

Prochaine réunion : Vendredi 28 Novembre 2025

Président de séance,
Patrick ALEXANDRE

Secrétaire de séance,
Gilles POSTERNAK

Destinataires :

- Président de la COMMISSION FÉDÉRALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES
- Président de la COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES
- Président de la COC DISTRICT 75
- Président de la COMMISSION DEPARTEMENTALE TERRAINS & EQUIPEMENTS (DISTRICT VAL DE MARNE)